maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Finances »

Conseil municipal du 26 septembre 2011
Séance du 12 septembre 2011.

10 Budget Principal : Association des maires ville et banlieue de France – cotisation 2011

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
Mme KEZZOUL	Pouvoir à :	M. ABBA-SIDICK
Mme KOUACHI-MAHSAS	Pouvoir à :	M. RIFI-SAIDI
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **38**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

L'Association des Maires Ville et Banlieue de France est aujourd'hui la seule association regroupant les communes périphériques des principales agglomérations françaises, les villes de première couronne urbaine et celles de grande banlieue.
Elle a pour objet de promouvoir le développement des villes et la qualité de vie des citadins, d'améliorer la conception, l'animation et l'administration des villes de banlieue et agglomérations urbaines, soucieuses de créer une nouvelle civilisation urbaine à la périphérie des grandes cités françaises, et plus particulièrement :

- de favoriser le développement économique et la promotion de ces villes,
- d'aider à la conception et à la réalisation d'équipements et services urbains,
- de concourir à la réalisation de programmes à caractère social et de solidarité humanitaire,
- de susciter ou d'organiser la mise en œuvre sur un plan communal ou intercommunal et dans l'intérêt des villes, des manifestations, programmes et équipements à caractère culturel, éducatif, sportif, scientifique et économique,
- de faciliter la gestion des villes soucieuses d'atteindre ces objectifs, notamment le financement local, soit l'émission d'un emprunt obligataire, dans le respect des dispositions des lois 7 juillet 1985 et n° 84-148 du 1er mars 1984, soit par tout autre moyen,

SOUS-PRÉFECTURE
- 5 OCT. 2011
60300 SE

maintenant !

- de nouer avec les villes de banlieues d'agglomérations étrangères connaissant les mêmes problèmes, des liens aptes à étendre le cadre des échanges d'idées et des confrontations d'expériences sur la vie urbaine.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission « Finances », en date du 12 septembre 2011.
Entendu le rapport de présentation.

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'accepter l'adhésion à l'Association des Maires Ville et Banlieue de France.

Article 2 : de verser à ladite association la cotisation au titre de l'année 2011 d'un montant de 3.649,92 € (à savoir 0,1 pour mille de la section de fonctionnement du compte administratif de l'année n-2 plafonné à 15 cents par habitant ou 7 600 €.)

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville., compte 6281/020/AB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

04 OCT. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

05 OCT. 2011

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.10.11 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Pluy

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE CREIL OISEPICARDIE